



Fédération Syndicale Unitaire

pour 79

L'EDUCATION, L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE, LA CULTURE

Déposé le 08/07/2025

SITE DE DEPOT

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Changez de politique éducative !

La FSU rend hommage à Mme Mélanie Grapinet, assistante d'éducation assassinée sur son lieu de travail. La FSU apporte son soutien aux proches de la victime et s'associent à la douleur de toute la communauté éducative du collège Françoise Dolto de Nogent. Suite à ce drame, les voix des populistes se sont déchainées répression, portique de sécurité, grillage, avec une volonté de transformer les établissements scolaires en bunker. L'augmentation inexorable de la violence en milieu scolaire, subie par les personnels et les élèves, est une réalité, celle-ci s'enracine un peu plus chaque jour adossée à un abandon des services publics et un désengagement de l'Etat notamment envers le service social en faveur des élèves dont la délinquance ne permet plus de prévenir et protéger partout. La prévention des violences ne pourra se faire sans aborder le rôle essentiel des services sociaux, les besoins de moyens humains, le soutien aux personnels, aux élèves et aux familles. Dialogue, écoute, éducation sont des éléments clés : il faut investir pour l'avenir dans l'école, des choix opposés à ceux faits par le gouvernement.

Dans la fonction publique, c'est donc une nouvelle année de régression sociale pour les personnels qui se dessine en termes de rémunération avec le gel du point d'indice, la suppression de la GI-PA, qui s'ajoutent aux mesures punitives d'instauration du jour de carence, de baisse d'indemnisation des congés maladie. La FSU demande l'abandon de ces deux mesures injustifiables et inacceptables : les personnels ne sont pas coupables d'être malades ! Leurs conditions de travail en revanche le sont. Cette politique libérale

impacte plus fortement les personnels avec de faibles revenus comme la catégorie C (15 ans pour une augmentation de 100 euros). Que des dire des salaires des AESH à moins de 1000 euros ou bien des AED avec un salaire au smic, que le gouvernement souhaite transformer en vigile à l'entrée des établissements scolaires.

Après les méfaits de Gabriel Attal au ministère de l'Education nationale où il a lancé de nombreux sujets sans concertation, ni réflexion : suppression de l'enseignement de la technologie en sixième, réforme du bac pro, port de la blouse, labélisation des livres scolaires ... Attal a poursuivi ses attaques contre la jeunesse à l'Assemblée Nationale. Dans sa décision, le conseil constitutionnel a censuré 6 articles majeurs de la loi Attal. Notamment l'article 7 qui était la mesure la plus inquiétante qui visait à ne plus appliquer l'atténuation des peines pour des mineurs de plus de 16 ans. Parmi les autres articles censurés partiellement ou totalement figure aussi celui qui envisageait la possibilité de juger en comparution immédiate les mineurs de plus de 16 ans et une autre créant une procédure d'audience unique. La FSU se félicite des décisions prises par le conseil constitutionnel sur les dispositions les plus dangereuses que contenaient la loi Attal.

L.Palpacuer et C. L'Hôte



SOMMAIRE

Edito	p.1
PSC	p.2
Financement privé	p.3
Palestine et stages	p.4

Protection Sociale complémentaire

Suite à l'appel d'offre, les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports ont choisi le 20 mars 2025, pour le contrat santé l'offre du groupement MGEN-CNP. Ce contrat entrera en vigueur en avril 2026 pour une durée de 4 à 6 ans.

L'opérateur pour le contrat prévoyance n'est pas encore connu (appel d'offre lancé en février 2025).

Le régime santé en quelques points-clés

Le régime de PSC en santé prévoit :

- L'adhésion à la complémentaire santé sera **obligatoire pour tous les agent·es des 3 ministères** : Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ; Les agent·es contractuel·les de droit public ou de droit privé lorsqu'ils·elles ne sont pas couvert·es par un contrat collectif à adhésion obligatoire ; Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Cependant des **dispenses d'adhésion** seront possibles dans quelques cas.
- **à noter** : l'agent·e dispensé·e peut décider de rejoindre le contrat collectif à tout moment sans augmentation de cotisation ni questionnaire de santé.
- La participation de l'employeur à hauteur de 50% de la cotisation d'équilibre du panier de prestation « socle » pour les bénéficiaires "actifs". Pour les options, elle est de 50 % du coût total des options, dans la limite de 5 €/mois.
- Deux options : deux niveaux de couverture avec des tarifs distincts.
- Les cotisations prennent en compte les solidarités définies par les accords (gratuité pour les enfants au-delà de 2, encadrement des cotisations des retraité·es...) ainsi que des cotisations supplémentaires pour financer un fonds d'aide aux retraité·es (3% pour les bénéficiaires actifs) et un fonds d'accompagnement social (2% pour les bénéficiaires actifs).

Quel montant des cotisations ?

Le montant de la cotisation est calculée à partir de la **cotisation d'équilibre** (CE) fixée chaque année.

Pour 2026, elle sera de 75.4€. Comment est-elle calculée ?

A partir de la formule suivante :

(coût total mensuel des garanties prévues pour l'ensemble des bénéficiaires actifs + coût total des mécanismes de solidarité : gratuité enfant, cotisations encadrées pour les retraité·es) / nombre de bénéficiaires actifs

S'ajoutent ensuite des cotisations additionnelles pour l'accompagnement social et pour un fonds d'aide aux retraité·es.

Le montant de la cotisation correspond au cumul d'une part forfaitaire et d'une part déterminée selon le traitement indiciaire.

(voir exemple ci-contre)

Et les retraité·es ?

Les retraité·es des 3 ministères pourront adhérer au contrat collectif sous réserve d'en faire la demande dans un délai d'un an après la cessation d'activité.

Le calcul de la cotisation dépend du nombre d'années de retraite.

1ère année : 100% de la CE

2ème année : 125 % de la CE

3ème, 4ème et 5ème année : 150% de la CE

6ème année : 165% de la CE

Jusqu'à la 7ème année et + : 175 % de la CE

Exemples de calculs de cotisations à partir du simulateur du Snes-Fsu

Exemples de cotisations pour un actif avec un enfant de moins de 21 ans

	Salaire brut (en €)		
	2000€ (1586 nets)	3000€ (2379 nets)	4000€ (3172 nets)
option choisie	Cotisation totale à charge		
socle	68	76	84
Option A	75	83	91
Option B	108	117	124

Exemples de cotisations pour un·e retraité·e

nombre d'années à la retraite	1ère année (100%)	2ème année (125%)	3, 4 et 5ème année (150%)	6ème année (165%)	7ème année et plus
option choisie	Cotisation totale à charge (en €)				
socle					
78	98	117	129	137	
Option A	86	105	125	136	144
Option B	109	129	148	160	168



La cotisation d'équilibre sera recalculée chaque année.... à priori à la hausse !

Compte-rendu de la réunion avec Paul Vannier à Niort

Le 3 avril, LFI 79 a organisé une réunion publique à Niort sur le thème du « financement de l'école publique-privée » en présence de Paul Vannier, député LFI du Val d'Oise et responsable d'une commission parlementaire sur « le financement public de l'enseignement privé ».

A cette occasion, les insoumis 79 ont invité la FSU des Deux-Sèvres pour présenter la situation de l'enseignement privé dans notre département.

Le rapport de la commission parlementaire, fruit de six mois de travail, met en lumière un système de financement opaque, peu contrôlé, et soulève des questions sur la transparence et la gestion financière des établissements privés sous contrat.

Paul Vannier a souligné l'impossibilité de mesurer le financement de l'école privée. Personne, en France n'est capable de mesurer, au milliard d'euros près le total des dépenses publiques consacrées aux établissements privés sous contrat. Dans le rapport, on estimait les dépenses entre l'État – collectivités dans une fourchette située entre 10 et 12 milliards d'euros. Aujourd'hui, avec la poursuite d'entretiens et d'auditions, il pense qu'on est entre 12 et 15 milliards d'euros. Les montants sont difficiles à mesurer en raison de sous-évaluations et/ou de non-estimations.

Il y a des dépenses qui ne sont jamais intégrées au calcul comme celles de services administratifs, qui représenteraient près de 800 millions d'euros par an. Ensuite, il y a des dérives, des fraudes potentielles dans ce système très opaque. Il y a des contrôles financiers quasi-inexistants, il a précisé lors de la réunion qu'il faudrait 1500 ans au rythme actuel pour auditer tous les établissements privés sous contrat du pays et en l'absence de contrôle qui permet de tracer l'usage des

fonds publics, il y a des risques de fraude possible. De son côté, la Cour des Comptes estime que dans 21% des cas, le contrat d'association n'existe plus, contrat qui justifie en principe le financement d'argent public chaque année.

Paul Vannier s'interroge aussi sur la nature-même du contrat. Il cite l'exemple du collège Stanislas qui est un établissement qui viole l'ensemble des conditions que la Loi Debré. La loi Debré a trois exigences pour permettre la contractualisation : que l'on dispense les programmes comme dans les établissements publics, que l'on respecte la liberté de conscience des élèves, que l'on ne les discrimine pas lorsqu'ils souhaitent accéder à l'établissement. Or, on a un rapport de l'Inspection Générale qui dit que le collège Stanislas viole les trois obligations de la Loi Debré, on parle d'atteinte à la liberté de conscience, d'un climat homophobe, de violences sexistes qui sont systémiques dans cet établissement. Il y a des élèves qui sont mis en danger de ce fait.

Enfin lors de cette réunion, Paul Vannier a, en réponse à une question de la salle, souligné que ses conclusions s'inscrivent dans un contexte politique sensible, notamment avec la polémique autour de la scolarisation des enfants de la ministre de l'Éducation, Amélie Oudéa-Castéra. La démarche vise à réformer le système actuel, en proposant notamment une meilleure transparence et un contrôle accru des financements publics versés aux établissements privés.

L'enseignement privé dans les Deux Sèvres : état des lieux

Deux Sèvres	Public		Privé	
2023	Effectifs	Part	Effectifs	Part
1 ^{er} degré	24219	80,4 %	5905	19,6 %
Collèges	12651	74,8 %	4271	25,2 %
Lycées GT	6328	82,3 %	1359	17,7 %
Lycées pro	2046	74,2 %	710	25,8 %
Total	21536	77,1 %	6380	22,9 %

Part des effectifs du privé en 2023– (en%)						
	France	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Vendée
1 ^{er} degré	14,3	10,5	7,2	19,6	12,7	50,7
2d degré	21,4	16	10,1	22,9	20,6	52,3

Dans notre département, l'enseignement privé scolarise à peine 20% des élèves du 1^{er} degré scolarisés dans le privé et près de 23 % dans le 2d degré (25% en collège et 22,7% en lycée GT). Bien moins que nos voisins vendéens mais bien plus que les 3 autres départements de l'académie.

L'indice de position sociale (IPS) montre des inégalités

sociales significatives. En Deux Sèvres comme en France, l'IPS moyen du privé est toujours supérieur à celui du public.

Quant à l'écart type de l'IPS, il illustre la plus grande homogénéité sociale dans le privé. En effet, plus l'écart-type est élevé plus il indique une forte diversité sociale.

IPS	IPS 79	Ecart Type 79	IPS France
Collèges publics	100,76	30,1	100,14
Collèges privés	106,6	20,01	118,82
Lycées GT publics	113	33,13	110,23
Lycées GT privés	116,2	28,84	127,9

Stopper le génocide à Gaza

Il faut avoir perdu toute boussole humaine et historique pour ne pas avoir choisi, depuis déjà de trop nombreux mois (voire de trop nombreuses années), la défense de la lutte des Palestinien·nes pour leur dignité et leur survie. A Gaza, le constat d'un génocide en cours est maintenant très largement partagé. L'actualité montre que les mobilisations s'accélèrent face à l'urgence (Flotille de la Liberté, Marche de Paris à Bruxelles en juin dernier par exemple). Au point que même le Président Macron (qui choisit de poursuivre l'envoi d'armes à Israël, qui choisit de laisser B. Netanyahu survoler le territoire français) a prévu que la France reconnaîsse un État palestinien... Au point que même l'Union Européenne évoque l'activation de l'article 2 de son accord d'association avec Israël, qui en permet la suspension.

Mais cela tarde : le 26 juin, les gouvernements européens réunis ont encore manqué une occasion de se ranger du bon côté de l'histoire. Emmanuel Macron et son gouvernement n'ont toujours pas eu le courage diplomatique nécessaire. Combien de convois humanitaires retardés, bloqués puis visés ? Combien d'hôpitaux détruits ? D'enfants tués, mutilés, déplacés encore et encore ? Combien d'autres pays bombardés ? Quelles preuves attend-on encore qui ne soient déjà dans les déclarations publiques de l'intention génocidaire de l'Extrême-Droite israélienne au pouvoir ?

Ne pas réagir autant qu'on le peut est une trahison des principes du droit international, des droits des Palestiniennes et Palestiniens.



La FSU, comme de nombreuses organisations (voir le communiqué de presse du 30 juin 2025 sur le sujet), et une large part de la population, exige que la France et l'Europe rompent avec leurs tergiversations, hésitations, et reculades, car l'horreur doit s'arrêter.

A notre humble niveau départemental, la FSU 79, comme la CGT et Solidaires, travaillent avec plus d'une trentaine d'associations et de partis pour faire vivre le Collectif Palestine 79 qui se réunit à Niort tous les samedis depuis 21 mois en appelant la population à le rejoindre, qui élargit ses actions lors des événements

nationaux, qui organise dans les Deux-Sèvres la formation et l'information sur la situation de génocide et l'apartheid colonialiste que subissent les Palestinien·nes à Gaza et dans tous les territoires occupés.

Nous ne pouvons pas être complices du pire.

Venez nombreux et nombreuses nous rejoindre lors des rassemblements (11h place des Halles à Niort le samedi), faites-le savoir autour de vous, renseignez-vous

sur la campagne BDS (<https://www.bdsfrance.org>).

Nous ne pouvons abandonner le peuple palestinien.

stages 2025/2026

L'année prochaine sera encore riche en stages de qualité. Dès à présent notez ces dates sur vos agendas

Stage FSU/CGT/Solidaires : Le jeudi 13 novembre 2025 :
La Sécurité sociale : Mieux la comprendre pour mieux la défendre

Stage FSU : Fanny Gallot le Mardi 20 janvier 2026
Enseigner l'EVARS et se questionner sur l'égalité filles / garçon dans nos classes et femmes / hommes dans nos métiers.

Stage FSU : Frédéric Grimaud le mardi 27 Janvier 2026
Le métier d'AESH : caractéristique et professionnalité face au mépris de l'institution

Stage FSU : Laurence De Cock et Jean Pierre Terrail le mardi 10 mars 2026.

- Retrouver le chemin de l'émancipation par l'école - avec Laurence De Cock
- La crise de l'école et les moyens d'en sortir – avec Jean Pierre Terrail

Stage FSU : Emilie Moreau le Mardi 5 mai 2026
Retraite : Comprendre les enjeux depuis les dernières réformes.